

**Sous-section 2.—L'Office d'expansion économique de la région atlantique**

Le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements des provinces de l'Atlantique, se préoccupent depuis longtemps de la persistance des problèmes inhérents à la lenteur de la croissance économique et au faible niveau des revenus dans la région de l'Atlantique, par rapport au reste du pays. Pour diverses raisons les lignes de conduite et programmes qui ont été appliqués au cours des ans en vue d'améliorer la situation économique n'ont pas toujours été couronnés de succès. Depuis peu, il semble très urgent de rechercher de nouvelles solutions et de modifier les concepts traditionnels de l'activité économique de ce secteur. La création, par le gouvernement fédéral, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en 1962, traduit l'une de ces nouvelles conceptions (S.C. 1962-1963, chap. 10, modifié par S.C. 1963, chap. 5).

L'Office s'inspire de trois principes essentiels en matière d'expansion économique régionale: mise au point commune des programmes et coordination étroite en la matière avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique; intérêt portant sur l'organisation fondamentale de l'économie régionale et sur la cause des problèmes plutôt que sur leurs symptômes; en dernier recours, assistance financière fédérale pour les projets d'expansion.

L'Office est un organisme particulier, distinct des rouages ordinaires de l'État. Ses onze membres, qui sont des provinces de l'Atlantique et s'occupent de divers domaines d'activité, sont nommés pour des périodes déterminées. Par conséquent, l'Office possède les connaissances, le souci et la liberté nécessaires pour faire œuvre de pionnier en matière de développement régional. Le siège de l'Office est à Ottawa; son effectif compte 55 personnes, dont la moitié environ des professionnels. Le personnel se répartit en deux divisions d'exécution: la Division du programme, qui s'occupe de tous les aspects des projets de l'Office, notamment des enquêtes économiques et technogéniques et de l'exécution des projets; la Division de la planification, est chargée, en collaboration avec le Conseil économique du Canada, de préparer un plan concerté de développement de la région de l'Atlantique. Pour des raisons bien évidentes, le personnel collabore étroitement avec les hauts fonctionnaires des autres ministères et organismes. Dans chaque province, un comité régional, de concert avec le personnel de l'Office, s'occupe des questions relatives à cette province en particulier. Les projets approuvés, le ministère ou l'organisme compétent est prié de surveiller les travaux et de régler les détails d'ordre administratif au nom de l'Office. Des ministres ou des hauts fonctionnaires de chacun des quatre gouvernements provinciaux sont désignés pour intervenir auprès de l'Office en qualité d'agents de liaison.

D'une façon générale, l'Office a pour fonctions de dresser un plan concerté pour encourager le développement économique de la région de l'Atlantique et de recommander certains programmes et projets tendant à résoudre ou à atténuer les problèmes courants. Dans l'exercice de ces fonctions, l'Office reste vivement conscient de l'interdépendance des lignes de conduite à court terme et à long terme et de la nécessité de normes uniformes en l'occurrence. Le développement et la croissance économique exigent, surtout lorsqu'ils se fondent sur une activité industrielle accrue, une importante mise de fonds en de grandes installations: énergie, transports, eau pure à des fins industrielles, etc. Ces services, communément désignés sous le terme d'«infrastructure», ont une importance fondamentale et c'est pour cela qu'on a mis particulièrement l'accent sur cette forme d'investissement. Vu que les provinces de l'Atlantique ne sont pas financièrement en mesure de mettre de tels services sur pied, à l'échelle voulue, le gouvernement fédéral a établi, en juillet 1963, un Fonds d'expansion économique de la région atlantique de 100 millions de dollars qui, avec les crédits annuels, permettra à l'Office de remplir ses fonctions.